



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-78**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 5 mai 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-78 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1103 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS**

2. Ce règlement a fait l'objet de certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 18 juin 2025 et entre en vigueur ce même jour.

3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 25 juin 2025.

L'assistant-greffier,

***Original signé par***

Me Charles Turcot  
greffe@mascouche.ca